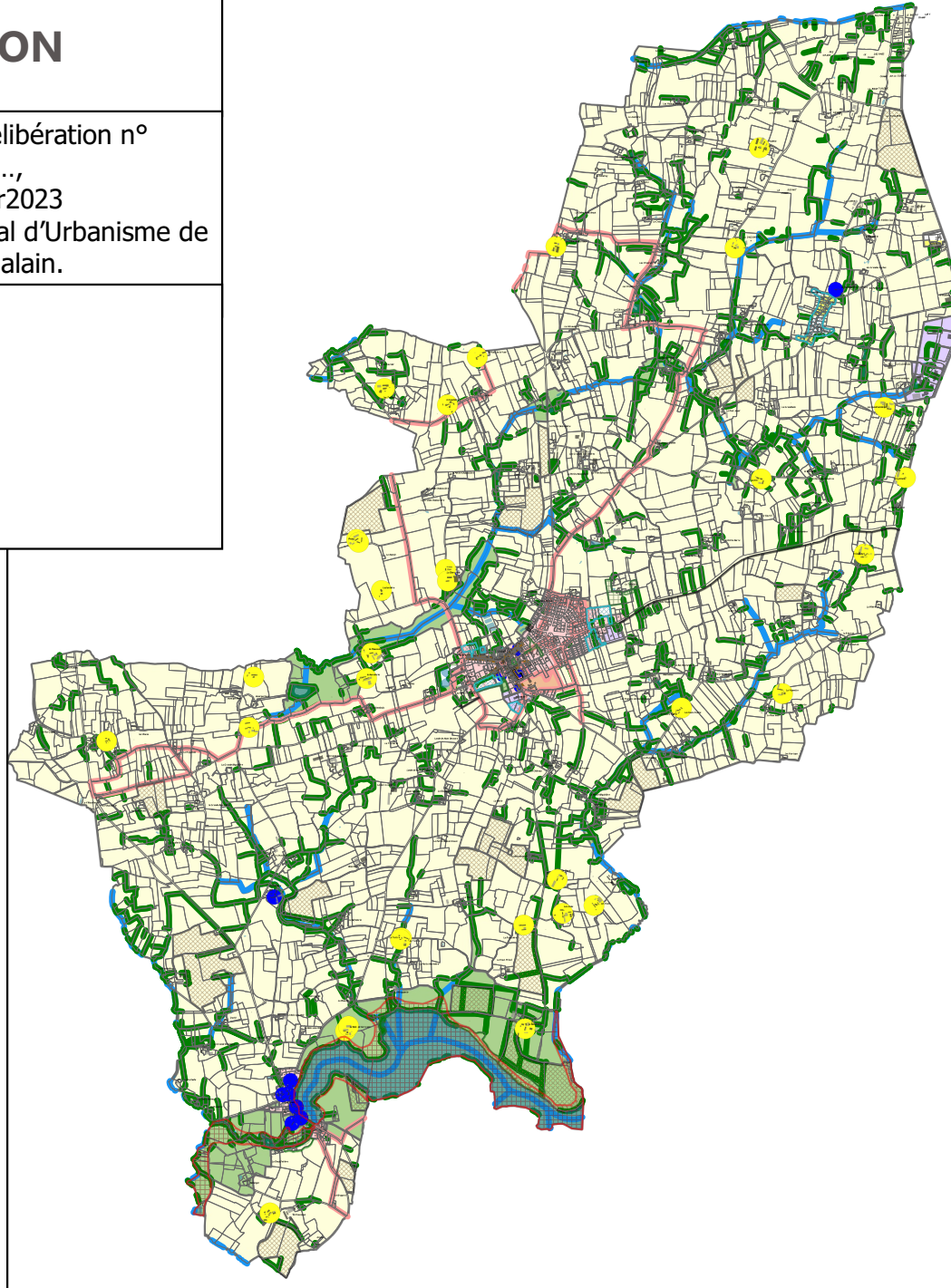


PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.2- REGLEMENT GRAPHIQUE  
Territoire  
Echelle : 1/13500ème

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération n°  
en date du 13 février 2023  
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme de  
la commune de Domalain.



Document réalisé par:



N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Liaison piétonne - cycle	988 m² environ	Commune
2	Création d'accès et perspective paysagère	547 m² environ	Commune
3	Création d'accès et perspective paysagère	568 m² environ	Commune
4	Liaison piétonne - cycle entre le bourg de Domalain et la V9 (voie verte)	6983 m² environ (bande d'une largeur de 3.00m)	Commune

Légende

PLU

- Zonage**
- U - Zone urbaine mixte
  - UA - Zone urbaine d'activités
  - UL - Zone urbaine d'équipements
  - IAU - Zone à urbaniser mixte
  - IAUA - Zone à urbaniser d'activités
  - ZAU - Zone à urbaniser à long terme mixte
  - A - Zone agricole
  - Ah - Zone agricole constructible logements
  - Aha - Zone agricole constructible activités
  - N - Zone naturelle
  - NL - Zone naturelle constructible de loisirs
- Identification des constructions**
- Patrimoine bâti
  - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Prescriptions complémentaires**
- Espace boisé classé
  - Emplacement réservé
  - Élément de paysage, jardin à préserver
  - Orientations d'aménagement et de programmation
  - Secteur soumis aux risques d'inondation
  - Bois, élément de continuité écologique
- Autres prescriptions**
- Front bâti à préserver
  - Voies et chemins à conserver
  - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
  - Éléments de continuité écologique, trame bleue
  - Éléments de continuité écologique, trame verte
- Informations complémentaires**
- Site archéologique
  - Zones humides - Espaces et milieux à préserver

0 1 2 km

